

Présentation de la Proposition de loi « Mesures d'urgence pour la santé et les hôpitaux »

Elle vient en soutien des revendications portées par les agents des établissements de santé. Elle exige les embauches nécessaires pour améliorer la qualité des soins et soulager la souffrance des personnels, des patients et des résidents. En effet, il n'est pas tolérable que le gouvernement se réfugie derrière l'argutie qui consiste à laisser croire que notre pays peut continuer d'assurer des soins de qualité à moyens constants. **Qui peut croire qu'une société dont la population augmente et vieillit peut maintenir un système des soins performant sans augmenter les moyens budgétaires ?**

Les dispositions retenues traitent de plusieurs enjeux :

➤ Celui **des recettes nouvelles** sans lesquelles la situation continuera de s'aggraver.

Nous proposons notamment :

◆ De mettre un terme aux allègements **de cotisations sociales des entreprises**, qui se font sans contreparties. En effet, non seulement cette mesure n'a pas fait reculer le chômage, mais elle a asséché les ressources affectées à l'assurance maladie et au fonctionnement des établissements de santé.

◆ Que les revenus financiers des gros patrimoines soient soumis à cotisations sociales au même titre que celles payées par les employeurs sur les salaires.

➤ **Le renforcement du service public hospitalier**, en sortant de la gestion comptable qui prévaut depuis de longues années. Nous proposons :

◆ Un plan massif d'embauches d'agents soignants et non-soignants.

◆ Un renouvellement des équipements.

◆ Un moratoire sur toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits (une pétition est à votre disposition pour exiger ce moratoire à l'adresse suivante : ***urgencesante.org***).

➤ **L'amélioration de l'accès aux soins et lutte contre les déserts médicaux :**

◆ Ainsi, nous proposons un conventionnement sélectif afin que l'installation d'un médecin dans une zone à forte densité médicale ne puisse intervenir qu'en parallèle de la cessation d'activité libérale d'un médecin exerçant dans la même zone.

◆ Nous avons aussi constaté qu'aux inégalités territoriales s'ajoutent les inégalités sociales qui excluent les plus précaires de l'accès aux soins. C'est pourquoi nous mettons en avant la création de centres de santé sur l'ensemble du territoire, sachant que ces structures ont l'obligation de salarier les praticiens, de pratiquer le tiers-payant et d'appliquer des tarifs conventionnés.

➤ **L'urgence de répondre aux défis de la dépendance.** Nous proposons un renforcement des EHPAD et des moyens qui leur sont affectés avec l'objectif, d'ici à 2023, d'avoir un professionnel disponible pour un résident dans chaque EHAPD.